



Communiqué de presse

17 septembre 2019

Non à la diminution des AESH dans les ULIS de la Loire

5, Allée Jean Racine
42100 ST-ETIENNE

Tél. 04.77.25.26.47

fcpe.cdpe.42@wanadoo.fr

Le 3 juillet 2019, l'IA DASEN de la Loire annonçait la diminution du nombre d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) dans les classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) dans les collèges et lycées du département. Ces personnels interviennent auprès d'enfants et d'adolescents en situation de handicap soit au sein de l'ULIS soit en classe ordinaire.

Jusqu'à présent ces ULIS bénéficiaient de 4 AESH pour un nombre de 10 à 13 élèves maximum.

Or ce nombre est passé de 4 à 2 à la rentrée puis passera à 1 AESH en 2020-2021 !

Dans la circulaire de rentrée du 5 juin 2019 « Pour une école inclusive », il est écrit que face à l'augmentation de demande de prise en charge des élèves en situation de handicap, le budget de l'État a augmenté. « Ces constats prouvent la capacité de l'École à s'adapter aux évolutions des demandes de la société, à **mobiliser les moyens nécessaires pour scolariser tous les élèves** et à atteindre les objectifs qui lui sont assignés. »

Or face à cette décision départementale de l'IA, le constat est que les heures d'accompagnement pour ces élèves va baisser de façon drastique et cela dès septembre 2019.

En 2019-2020 : 2 AESH à 26 heures /13 élèves = 4 heures d'accompagnement/élève.

En 2020-2021 : 1 AESH à 26 heures /13 élèves = 2 heures d'accompagnement/élève.

La FCPE 42 dénonce cette politique comptable qui se fait au détriment de la qualité de l'accompagnement humain pour ces élèves. Les parents d'élèves craignent une dégradation des conditions de scolarisation pour ces enfants déjà, en situation « fragile » et qui méritent plus de moyens pour mieux les accompagner dans leur parcours scolaire. Le risque de décrochage scolaire est réel pour eux sans la présence d'AESH à leurs côtés pour leur projet de vie.

La FCPE 42 sera aux côtés des syndicats mercredi 18 septembre 2019 devant l'Inspection Académique de la Loire pour manifester contre cette décision.

Catherine LIMOUSIN,
Présidente FCPE Loire.